

Les nouvelles d'Yvoir



Edition Spéciale

EDITO

Notre numéro d'avril avait déjà été consacré en grande partie à la crise du Covid-19. Aujourd'hui, c'est le format lui-même de notre bulletin communal qui est frappé par la crise. Nous avons cependant tenu à garder le contact avec tou(te)s nos concitoyen(ne)s grâce à la version « allégée » que vous tenez entre les mains. La distribution de masques et de filtres pour masques était l'occasion de vous faire parvenir cette édition spéciale des Nouvelles d'Yvoir.

Nous espérons que cet envoi vous trouvera toutes et tous en bonne forme physique et morale, à l'issue de la longue période de confinement dont nous sortons à peine. Sortir du confinement n'est pas synonyme de déconfinement total. Garder ses distances, se laver régulièrement les mains, porter un masque au travail, dans les transports en commun et, si possible, à l'intérieur des magasins, restent des gestes indispensables si nous voulons éviter un nouveau départ de l'épidémie. Le respect de ces règles simples et notre sens des responsabilités seront, pour longtemps encore, nos meilleures défenses contre le virus.

Au cours des dernières semaines, notre Commune et son CPAS ont eu à cœur d'accompagner chacun(e) d'entre vous dans ce parcours difficile. L'opération « Yvoir Solidarité » a permis de garder le contact avec les plus fragiles d'entre nous mais aussi de confectionner en grand nombre des masques artisanaux. Nous voudrions ici remercier tout particulièrement les dizaines de couturier(e)s bénévoles qui ont permis de relever ce défi. Un immense merci aussi à toutes celles et tous ceux qui, discrètement, ont donné un coup de main à un(e) voisin(e) plus âgé(e) et/ou plus vulnérable. Beaucoup ont répondu très tôt à notre appel à la solidarité permettant notamment de renforcer les équipes des Colis du Cœur ou encore celles du Taxi social. Comme vous le verrez ci-après, nous souhaitons vraiment que ces élans de solidarité se poursuivent au-delà de la situation particulière que nous avons vécue.

Nous tenons aussi à remercier tout le personnel communal et le personnel des écoles pour leur engagement sans faille au profit de la population.

Pour le Collège communal,
Patrick Evrard

MASQUES ET PROTECTION

Voilà plusieurs semaines déjà que la Commune d'Yvoir a mis à disposition de ses habitant(e)s qui en avaient un besoin urgent des masques artisanaux confectionnés par des bénévoles. Grâce au travail acharné de ceux-ci, grâce aussi à un coup de pouce appréciable apporté en la matière par les bénévoles travaillant pour le CHU de Mont-Godinne,

grâce enfin à l'achat complémentaire d'un stock de masques en tissu, la Commune est aujourd'hui en mesure de fournir à chaque habitant(e) domicilié(e) sur la commune et âgé(e) de 9 ans ou plus un masque en tissu (masque de confort).

Vous trouverez dans ce même envoi :

- le(s) masque(s) de confort fourni(s) par la Commune (un masque par membre de votre ménage, domicilié à Yvoir et âgé de 9 ans et +) (mode d'emploi en dernière page)
- 2 filtres par membre de votre ménage âgé de 12 ans et plus à placer dans les masques de confort ; ces filtres ont été fournis par le Gouvernement fédéral.

Nous attirons votre attention sur le fait que le nombre de masques de confort de cette enveloppe tient compte des masques que vous avez déjà reçus précédemment de la Commune d'Yvoir.

Enfin, nous ne disposons pas encore des masques individuels commandés par le Fédéral. Sur base des informations en notre possession, ces masques seront distribués à partir du 9 juin par un autre canal que celui des communes.

Pour toute information complémentaire : **082 610 310** ou **accueil@yvoir.be**

PERMANENCE DU COLLEGE COMMUNAL

Vous souhaitez rencontrer un membre du Collège ?

Prenez contact avec notre service Accueil pour un **rendez-vous** en précisant le motif de la rencontre : 082/61.03.10 (ou contacter directement le mandataire).

COORDONNÉES DES MEMBRES DU COLLÈGE

EVARD Patrick :

patrick.evrard@yvoir.be ou 0479 104 425

DEFRESNE Etienne :

etienne.defresne@yvoir.be ou 0473 42 22 60

PÂQUET Charles

charles.paquet@yvoir.be ou 0475 243 137

COLET Marcel :

marcel.colet@yvoir.be ou 0475 739 894

ELOIN-GOETGHEBUER Chantal :

chantal.eloin-goetghebuer@yvoir.be ou 0496 215 701

BADOR Christine (Prés. CPAS) :

christine.bador@yvoir.be ou 0477 134 488

LES SERVICES COMMUNAUX CET ÉTÉ

POPULATION & ETAT CIVIL

Ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 au guichet, par mail et par téléphone.

population@yvoir.be et etat.civil@yvoir.be
082/61.03.12.

Citoyens étrangers :

- si hébergement en centre : création et prolongation des attestations d'immatriculation se font uniquement par l'intermédiaire des assistants sociaux ;
- si hébergement hors centre : création et prolongation des attestations d'immatriculation au guichet du lundi au vendredi de 8h à 12h.
- Toutes les autres demandes doivent se faire par mail à magali.botin@yvoir.be ou sur rendez-vous au 082/610.379 ou au 082/610.316.

Merci de ne venir qu'en cas d'absolue nécessité, et de privilégier les demandes par mail ou téléphone.

Tous les contacts disponibles ici : <https://www.yvoir.be/fr/mairie/commune/services-communaux/population>.

URBANISME, ENVIRONNEMENT & LOGEMENT

Les contacts et demandes se font prioritairement par téléphone et par mail :

Urbanisme : 082/61.03.25 ou 61.03.27 - urbanisme@yvoir.be

Environnement 082/61.03.73 – environnement@yvoir.be

Logement : 082/61.03.25 – logement@yvoir.be

du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 16h.

En cas d'absolue nécessité et pour les demandes ne pouvant être réglées par téléphone ou mail, le service est accessible uniquement sur **rendez-vous** (082/61.03.25).

Les dépôts de demande de permis peuvent se faire le matin (8h-12h) à l'accueil du service Population/Etat-civil. Il est demandé d'envoyer **simultanément une version pdf** du dossier à l'adresse urbanisme@yvoir.be.

La consultation physique des dossiers soumis à **enquête publique** ou annonce de projet, peut se faire mais uniquement sur **rendez-vous**.

Bien que toutes les mesures d'hygiène soient prises pour que la consultation se fasse en toute sécurité (une seule personne par jour dans un local réservé à cet effet et désinfecté quotidiennement, mise à disposition de gants, gel hydro-alcoolique), nous encourageons toutefois les personnes qui le peuvent à consulter les dossiers en ligne sur www.yvoir.be.

TAXES

Le service Taxes est uniquement accessible par téléphone ou e-mail, mais vous pouvez prendre rendez-vous.

082/61.03.28 taxes@yvoir.be

LANCEMENT E-GUICHET

Ce 2 juin, nous lançons notre E-guichet. Cette plateforme en ligne vous permettra de commander et payer différents documents administratifs directement depuis chez vous, 24h/24, 7J/7.

Votre demande vous sera ensuite envoyée par la poste. Vous n'aurez plus besoin de vous déplacer ni de faire la file au guichet.

Plus d'infos : <https://www.yvoir.be>

RÉOUVERTURE PARTIELLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque a partiellement réouvert ce 18 mai. Des règles d'hygiène strictes sont d'application : respect des distances sociales, port du masque obligatoire etc...

Afin de privilégier le système de Take Away mis en place, nous adaptons nos horaires. La bibliothèque est accessible :

- mardi, mercredi et vendredi : de 13h à 17h
- jeudi et samedi : de 09h à 13h

LE SERVICE TAKE-AWAY DE LA BIBLIOTHÈQUE

Comment ça marche ? Vous nous envoyez un e-mail ou téléphonez, en nous précisant les titres des livres qui vous intéressent. Nous notons vos demandes et vous fixons rendez-vous à la bibliothèque. Vous venez réceptionner votre commande selon l'horaire fixé. Le paiement ne se fait pas à ce moment : il sera à régler plus tard.

Lors du retrait (à l'extérieur des locaux), il vous sera demandé de respecter des règles d'hygiène strictes (port du masque et distanciation physique).

Nous vous invitons à consulter notre catalogue en ligne afin de choisir les titres que vous voulez. Ce catalogue vous permettra de savoir si le livre est disponible à la bibliothèque d'Yvoir : Bibliothèque - Recherche simple

ET POUR LA LUDOTHÈQUE ?

Le prêt de jeux (3 maximum) est possible sur demande et selon la même formule de Take-Away. Vous ne pourrez donc pas vous rendre dans la ludothèque, nous irons chercher les jeux pour vous. Vous pouvez réserver vos jeux par e-mail ou téléphone. Si vous n'avez pas d'idée précise, nous pouvons vous préparer un colis composé des suggestions de l'équipe, en tenant compte de vos souhaits (type de jeu, tranche d'âge, ...).

Le retour des jeux empruntés avant et pendant le confinement sera possible lorsque vous viendrez chercher votre colis sur rendez-vous. Merci de ne pas déposer vos jeux dans la boîte de retour.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES COVID-19 VENIR EN BIBLIOTHÈQUE

- 1** Favorisez la **réservation** de vos ouvrages ou médias avant votre venue
- 2** Munissez-vous d'un **masque**
- 3** Respectez les **consignes** de distanciation sociale (1m50)
- 4** Veuillez **limiter** votre visite à 15 min

DES QUESTIONS ? EUR@KOI L'irtuel LIRE AUTREMENT

NOUVEAU SERVICE EPN POUR AIDER LES ÉTUDIANTS

Blocus - Examens en ligne

Suite à la crise sanitaire que nous vivons actuellement, les conditions de préparation des examens sont bouleversées

pour de nombreux étudiants. Afin de leur permettre de travailler durant le blocus et de passer leurs examens en ligne, la Commune d'Yvoir met à leur disposition ses **espaces numériques**.

Les étudiants pourront bénéficier d'une bonne connexion internet et d'un espace agréable et silencieux pour travailler.

Plus d'infos : Contactez Marie DEMETS au 0478/78.11.84 ou par mail à epnyvoir@gmail.com.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL)

L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DU MERCREDI EST DE RETOUR

Suite au déconfinement progressif, l'accueil extrascolaire du mercredi après-midi reprend. Afin d'aider au mieux les familles, nous proposons un accueil à la carte.

Inscriptions uniquement par e-mail pour le vendredi précédent au plus tard.

Renseignements et inscriptions : Maury Justine, Coordinatrice ATL 082/610.333 justine.maury@yvoir.be.

PLAINES DE VACANCES CET ÉTÉ

L'Administration communale organise des plaines de vacances (agrées ONE) durant les vacances d'été pour les enfants de 3 à 12 ans selon les mesures imposées par le Conseil National de Sécurité :

- du 6 au 10 juillet et du 13 au 17 juillet à Durnal
- du 20 au 24 juillet et du 27 au 31 juillet à Purnode
- du 17 au 21 août et du 24 au 28 août à Yvoir

Suite aux mesures prises par le CNS, l'organisation de plaines de vacances sur 2 sites en même temps est envisagée.

L'organisation des plaines sera différente des années précédentes et les inscriptions seront limitées.

Renseignements et inscriptions : Mme Joëlle Mélot, 082/61.03.10 ou joelle.melot@yvoir.be.

NOUVEAU : PARTENARIAT À DESTINATION DES FAMILLES

Congés scolaires, journées pédagogiques, matin et soir hors temps scolaire, ainsi que les mercredis après-midi.

Le Village des enfants du CHU Mont-Godinne est un milieu d'accueil extra-scolaire **OUVERT À TOUS LES ENFANTS DE LA COMMUNE de 2,5 à 12 ans**. Il peut les accueillir selon les tranches horaires liées à vos besoins de 6h30 à 19h30 - ou 21h30, une semaine sur deux -.

Pour toute info :

- Schuster Hilde - Coordinatrice du Village des enfants : 081/422.830
- Maury Justine - Coordinatrice Accueil Temps Libre d'Yvoir: 082/610.333 justine.maury@yvoir.be

Infos bulletin communal bimestriel :

Marc LEBRUN 082/61.03.15 – commune@yvoir.be

Prochaine parution : semaine du 3 août 2020

(articles à remettre pour le 1^{er} juillet)

AUTRES SERVICES COMMUNAUX

Consultez www.yvoir.be ou contacter l'Accueil général au 082/61.03.10 commune@yvoir.be

LES ÉCOLES

17 mars- 25 mai, l'école à l'heure d'une crise sanitaire mondiale

S'adapter, innover, s'organiser, encourager, rassurer...

Chaque semaine les Directions d'école, avec leurs équipes éducatives (enseignants, accueillants) et le personnel d'entretien, ont fait face à l'accueil des enfants, à l'ouverture de classes progressive, à l'accompagnement des enfants en remédiation, avec des règles sanitaires strictes.

Il était primordial d'assurer une atmosphère qui permette la joie de vivre et offre un climat sécurisant.

Un suivi des enfants, même en maternelle, a été organisé par chaque enseignant toutes disciplines confondues.

Une plate-forme d'échanges pédagogiques solidaires pour les enseignants a été créée, les outils numériques ont fonctionné sans relâche.

Que chacun soit remercié de ses investissements.

Pour le comité de pilotage de l'enseignement communal,

Chantal Eloin-Goetghebuer, Echevine de l'Éducation.

ECOLE COMMUNALE DE GODINNE : UNE NOUVELLE DIRECTION EN SEPTEMBRE

Mme Bernadette Finfe prend sa retraite ce 31 août. Engagée depuis 1978 à l'école de Godinne, d'abord comme titulaire de 6^e année et puis comme Directrice, Bernadette Finfe n'a jamais ménagé sa peine pour qu'un enseignement de qualité, exigeant, soit dispensé dans « son » école.

Elle a dû faire face à différentes épreuves « un peu particulières », comme le déraillement du train, et termine sa carrière avec cette crise sanitaire. Nous ne pouvons que la remercier pour son engagement sans compter pour les enfants et les enseignants qu'elle a connus et toujours soutenus.

Malgré les difficultés d'organisation liées au confinement, nous avons entamé la procédure d'engagement d'une nouvelle Direction.

INSCRIPTIONS DANS LES ÉCOLES COMMUNALES

Toutes les écoles communales sont ouvertes et les Directions sont disponibles pour vous rencontrer, vous **faire visiter l'école**, **vous présenter leur projet pédagogique**, en toute sécurité.

Au vu des conditions sanitaires, nous vous demandons de **prendre rendez-vous** par téléphone avec la ou les Directions que vous souhaitez rencontrer.

Toutes les coordonnées se trouvent sur le site de la Commune : <https://www.yvoir.be/fr/ma-commune/education/ecoles-communales/ecoles-communales>.

Les Directions sont à votre disposition jusqu'au 3 juillet et dès le 17 août.

FIN D'ANNÉE SCOLAIRE ET RENTRÉE DE SEPTEMBRE

Les évaluations de fin d'année de chaque enfant ainsi que l'octroi des CEB font l'objet d'une approche adaptée aux circonstances qui a été communiquée aux parents.

Nous ne connaissons pas encore les conditions «sanitaires» de la rentrée en septembre. Mais sur base du «Travail collaboratif» mis en place au sein des écoles depuis septembre 2019, les équipes éducatives pourront choisir des modalités particulières d'organisation qui permettront à CHAQUE enfant d'apprendre sereinement et à son rythme.

TRAVAUX

AMÉNAGEMENT DES PORTES DE VILLAGE

Le début des travaux d'aménagement des entrées des villages, avec dispositifs de limitation de vitesse, est prévu ce 8 juin 2020. Le délai d'exécution pour ces travaux, divisés en 2 phases, est de 90 jours ouvrables :

Phase 1, à partir du 8 juin :

Dorinne, à hauteur du château d'eau
Purnode, entrée venant de Dorinne
Evrehailles, Rue du château
Durnal, Rue de Mianoye

Phase 2, en août :

Bauche, entrée venant d'Yvoir
Durnal, Rue de Spontin
Spontin, Rue du Ry d'Août
Spontin, Rue des Rivières, venant des sources.

Des déviations seront prévues, en particulier pour les TEC (<https://www.infotec.be> - Tél. 081/25.35.55).

Infos : M. Colet, échevin des travaux 0475/739.894 ou J-M. Bernard, agent technique en chef 0475/678.450.

AU CÔTÉ DE CHACUN

FONCTIONNEMENT DU CPAS CET ÉTÉ

ACCUEIL CPAS

L'accueil du CPAS est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 et 11h30, et de 13h30 à 15h30.

Les consignes suivantes **sont de stricte application**, pas plus de 3 personnes dans la salle d'attente avec une distance minimum de 1,5 m entre chacun.

La salle d'attente sera conditionnée à cet effet et un affichage ad hoc sera réalisé à l'entrée du CPAS.

Contact : 082/21.49.30 ou cpas@yvoir.be.

ACTION SOCIALE

Les locaux de permanences ont été adaptés : gel hydro-alcoolique, écran plexi, marquage au sol pour la distanciation sociale et port du masque obligatoire (un masque chirurgical est distribué aux personnes qui n'en disposent pas).

SERVICE SOCIAL GÉNÉRAL

De lundi au vendredi : permanences sociales le matin de 9h00 à 11h30.

PERMANENCES MÉDIATION DE DETTES

Le mardi après-midi de 13h30 à 15h00.

Les visites à domicile reprendront progressivement en fonction du suivi des situations et dans le respect des mesures sanitaires élémentaires.

PERMANENCE ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Le jeudi après-midi de 13h00 à 15h30. Contact : paul-marie.petit@yvoir.be.

PERMANENCE ALLOCATION PERSONNES HANDICAPÉES

Uniquement **sur rendez-vous** au 082/21.49.24 paul-marie.petit@yvoir.be.

SERVICE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Accessible uniquement par téléphone au 082/21.49.26 madalena.velosolaranjeira@yvoir.be.

SERVICE ENERGIE

Accessible uniquement par téléphone au 082/21.49.33 helene.alfano@yvoir.be.

INSERTION SOCIALE

Les ateliers sociaux restent suspendus et / ou reportés et le magasin social est fermé.

DISTRIBUTION DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Distribution assurée uniquement le mardi matin de 10h00 à 12h00 pour l'instant.

SERVICE REPAS

Maintien des distributions de repas. Infos : Paul-Marie PETIT 082/21.49.34, paul-marie.petit@yvoir.be ou cpas@yvoir.be.

SERVICE TAXI SOCIAL

Le service fonctionne aux conditions suivantes : tous les occupants du taxi doivent porter un masque ; prise en charge d'un seul passager.

PCS (Plan de cohésion sociale)

Uniquement par téléphone 0474/77.92.44 ou sylvie.haumont@yvoir.be.

TOUTES ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation et des directives émises par les instances supérieures.

INITIATIVE SOLIDAIRE

Dès le début du confinement la Commune a mis en place le service « **Yvoir solidaire** » pour mettre en contact d'un côté les personnes désireuses de donner un coup de main et de l'autre les personnes isolées qui avaient besoin d'aide. Vous avez été nombreux à vous porter volontaires et nous vous en remercions !

Aujourd'hui nous sortons tout doucement du confinement mais les besoins apparus durant la crise sanitaire continuent à être bien présents. C'est pourquoi nous faisons appel aux personnes qui désireraient **rejoindre l'équipe de bénévoles** déjà existante. Il s'agirait entre autres de conduire le taxi social, participer à la distribution des denrées alimentaires pour les Colis du Cœur et/ou distribuer les repas à domicile.

Intéressé.e.s ? Appelez le 082/214.924 ou le 082/214.930 ou par e-mail solidarite@yvoir.be.

LES COLIS DU CŒUR ONT BESOIN DE VOUS

APPEL URGENT POUR UNE SOLIDARITÉ DE PROXIMITÉ.

En cette période de crise du CORONAVIRUS, les familles bénéficiaires des Colis du Cœur sont frappées de plein fouet d'autant qu'elles sont plus que jamais isolées. D'autres, qui voient leurs revenus diminuer drastiquement ou réduits à néant, s'adressent aux Colis du Cœur pour obtenir quelques colis alimentaires pour survivre. L'Asbl Les Colis du Cœur œuvre sur le territoire de Anhée et Yvoir et aide actuellement une bonne trentaine de familles en difficulté en leur offrant le produit d'inventures de commerces locaux ou des colis mensuels plus substantiels.

Aidons les Colis du Cœur à faire face en ces temps difficiles en versant un don à leur Asbl, soit au n° BE09 0682 4739 1857 (sans attestation fiscale) ou au n° BE02 3100 3593 3940 (avec attestation fiscale) avec la mention «SVP/Colis du Cœur 60». Ils vous en seront infiniment reconnaissants.

Marcel Jaumotte, administrateur

BAIL RUN : UN DON DE 12.000 € !

Ce 4 avril 2020 devait avoir lieu la 12^e édition des trails "Au fil du Bocq". Cette organisation du club Bail Run d'Evrehailles a été annulée, suite à la pandémie.

Plutôt que de se résigner, le club a proposé aux 1050 inscrits, soit d'obtenir le remboursement de leur inscription, soit d'en faire don pour une des associations caritatives locales supportées par le club.

Confirmant l'esprit qui les anime, ¾ des inscrits soit 783 trailers ont opté pour la 2^{ème} solution. Bail Run a ainsi récolté 12.000€ qui ont été répartis entre le Comité "L'espoir d'Yvoir" (lutte contre le cancer), l'ASBL "Souffle un peu" (relais et répit pour les parents d'enfants polyhandicapés), l'ASBL "Eudaimonia" (encadrement d'enfants porteurs d'autisme), le Mouvement "Alteo" (prise en charge de personnes moins valides), et le "CHU de Mont-Godinne", via la fondation Roi Baudouin (acquisition de matériel pour endiguer la pandémie du Coronavirus).

Ces 12.000 € viennent s'ajouter aux 31.000 € de dons solidaires déjà versés par le club depuis 2009 !

"Un coup du sort" transformé magistralement en "Coup de Maître" !

VIE ASSOCIATIVE

LES ÉVÈNEMENTS CET ÉTÉ...

Les arrêtés ministériels fédéraux ont déjà interdit toutes les manifestations à caractère culturel, social, festif, folklorique, sportif, touristique et récréatif jusqu'au 30 juin 2020 inclus. La situation en juillet et août n'a pas encore été clarifiée mais, au niveau local, de nombreux organisateurs ont déjà pris l'initiative de supprimer les événements prévus traditionnellement au calendrier. Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site web et la page Facebook officielle de la Commune pour être tenus au courant des adaptations apportées à l'agenda.

A ce jour, les événements traditionnels suivants ont d'ores et déjà été annulés : le Fest'Yvoir, les kermesses de Durnal et Purnode, les brocantes de Spontin, Evrehailles et Yvoir, les trails « Au Fil du Bocq », le marché artisanal de Houx, les cochonnailles d'Evrehailles, le 21 juillet Montois.

MAISON DES JEUNES

Chaque été, la Maison des Jeunes d'Yvoir-Durnal propose un programme d'activités riche et varié pour petits et grands. Cuisine, sport, jeux, musique... Chacun peut faire son choix ! Toutefois, les conditions dans lesquelles nos stages seront réalisés ne sont pas encore connues, en raison de la pandémie. Pour toutes les informations, nous vous invitons à visiter notre page Facebook «MJ Yvoir - Durnal» ou à nous contacter.

Angélique PETIT, Coordinatrice de la MJ.

Gsm : 0470/69.32.06 - Tél : 082/64.75.02

mjdyvoir@live.fr

LE MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE LA HAUTE-MEUSE

Le MAHM reprend ses activités à partir du mardi 30 juin ! Il vous attend avec 3 expositions temporaires au programme :

« **Archéologie en Condroz** », résultat de fouilles par des jeunes sous l'égide de l'Asbl Archeolo-J ;

« **Le Trou Félix et Dom Grégoire Fournier** » révèle la grotte sépulcrale du ravin du Colébi à Falmignoul ;

« **L'archéologie, autrefois, autrement** » évoque les travaux de l'archéologue Madeleine Ophoven.

Sans oublier notre exposition permanente consacrée à la **Préhistoire en Haute-Meuse**.

EN PRATIQUE ?

Informez-vous sur www.yvoir.be ou contactez directement le musée : 0493/433.092 museearcheo.godinne@gmail.com.

Ouvert du 30 juin au 6 décembre, du mardi au vendredi et le 1^{er} dimanche du mois, de 13h30 à 17h30.

Adultes : 3€ ; Seniors & étudiants : 2€ ; moins de 12 ans : gratuit. Gratuit pour tous le 1^{er} dimanche du mois.



ASBL « Le Patrimoine de Godinne », avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

ACTIVITÉS DU CONSEIL CONSULTATIF DES AINÉS

Si les conditions le permettent, les thés dansants, les repair cafés ainsi que les excursions reprendront dès le mois de septembre. Les détails vous seront communiqués dans le bulletin communal du mois d'août.

VOYAGE DE DEUX JOURS « LE RHIN EN FLAMMES »

Ce déplacement reste bien prévu les 19 et 20 septembre. Il ne nous est pas possible de diffuser tous les détails dans cette publication. Le programme complet paraîtra dans le bulletin communal du mois d'août et sera dès que possible mis en ligne sur le site de la Commune. Néanmoins, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec E. Defresne au 0473/42 22 60. Le nombre de participants sera limité à 48 personnes.

COMMENT BIEN UTILISER UN MASQUE EN TISSU

Le virus COVID19 se trouve dans les gouttelettes de salive que l'on produit en éternuant, en toussant, en postillonnant, etc. Ces gouttelettes peuvent également se déposer sur des surfaces ou des objets que nous touchons. En portant nos mains à notre visage, nous augmentons les risques de contamination pour nous-même et pour les autres

Voici les bons gestes à suivre quand on porte un masque en tissu :

1.



Avant de mettre son masque il faut se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon. Si c'est une première utilisation, pensez à laver votre masque avant de l'utiliser (voir étape 8)

2.



Le masque doit recouvrir le nez et la bouche et être ajusté.

3.



Le masque est utile quand on est infecté, il permet d'éviter de transmettre le virus via les gouttelettes de salive. Il protège les personnes que l'on pourrait rencontrer.

4.



Porter un masque quand on n'est pas infecté limite les risques de transmission entre votre main et votre bouche, mais ça ne filtre pas l'air, ni ne remplace les mesures de protection de base : désinfection des mains et des surfaces et respect d'une distance d'au moins 1,5 m entre les personnes.

5.



Porté en continu le filtre doit être changé toutes les 3 heures. Le filtre (filtre à café, essuie tout...) est à insérer entre les deux couches de tissu.

6.



Attention, évitez de toucher votre masque avec vos mains. Si vous le faites, désinfectez-vous les mains

7.



Pour enlever le masque, prenez-le par les rubans. Ne mettez pas les mains sur le masque et placez -le dans un sac en plastique en attendant de le laver.

8.



Stérilisez votre masque au moins une fois par jour en le lavant en machine à 60° ou simplement dans une casserole d'eau bouillante avec du savon.